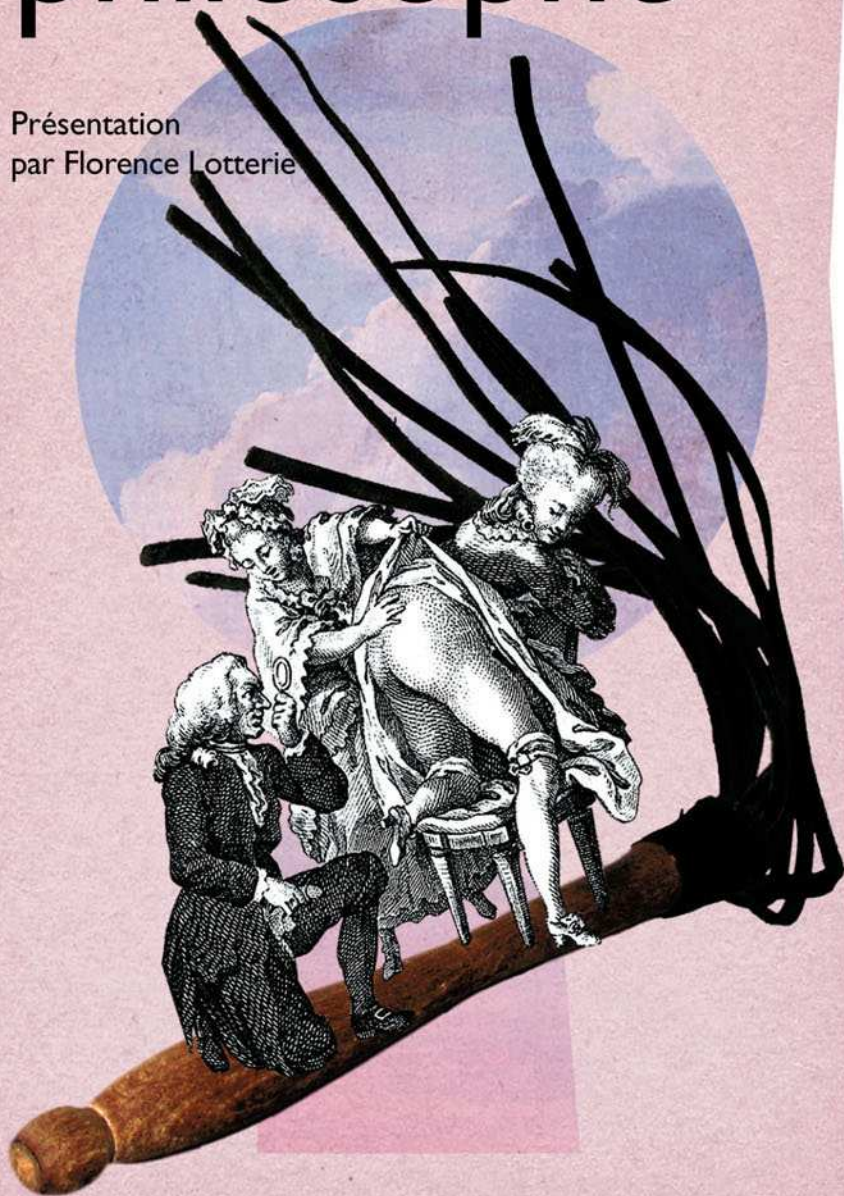


Thérèse philosophe

Présentation
par Florence Lotterie



Thérèse philosophe

Avec les gravures de l'édition de 1785

«Le seul ouvrage qui ait montré le but, sans néanmoins l'atteindre tout à fait; l'unique qui ait agréablement lié la luxure et l'impiété, et qui donnera enfin l'idée d'un livre immoral»: c'est en ces termes que Sade, dans l'*Histoire de Juliette*, rend hommage à *Thérèse philosophe*. Paru anonymement en 1748, ce roman est un classique – sinon le classique – de l'édition clandestine d'*erotica* au XVIII^e siècle. Véritable *best-seller* de la littérature audacieuse, souvent attribué à Boyer d'Argens, il ouvre aussi de brûlants dossiers d'ordre religieux et moral, et l'on a pu soupçonner Diderot d'en être l'auteur. Prenant prétexte d'un fait divers – le procès qui opposa, en 1730, un jésuite à sa pénitente qui l'accusait de l'avoir débauchée –, il dénonce l'influence pernicieuse de la religion sur la santé des esprits, et revendique, par le «raisonnement» comme par l'«exemple», le droit des corps à disposer d'eux-mêmes.

D'où l'inévitable question: 1748, année érotique, ou année théorique chaude pour la philosophie? L'une ne va peut-être pas sans l'autre...

Présentation, notes, chronologie et bibliographie
par Florence Lotterie

Texte intégral

Illustration :
Virginie Berthemet © Flammarion
d'après une gravure
de l'édition de 1785



Flammarion

THÉRÈSE PHILOSOPHE

THÉRÈSE PHILOSOPHE

ou

Mémoires pour servir
à l'histoire du Père Dirrag
et de Mademoiselle Éradice

Présentation, notes, chronologie et bibliographie

par

Florence LOTTERIE

GF Flammarion

À la mémoire de Véronique Goetsch-Lauglaney

© Éditions Flammarion, Paris, 2007
ISBN : 978-2-08-125691-0

PRÉSENTATION

La nature en criant ne réclame rien d'autre
Sinon que la douleur soit éloignée du corps,
Que l'esprit jouisse de sensations heureuses,
Délivré des soucis et de crainte affranchi.

Lucrèce, *De la nature*, chant II

La Nature nous a tous créés uniquement pour être
heureux ; oui tous, depuis le ver qui rampe jusqu'à
l'aigle qui se perd dans la nue.

Julien Offroy de La Mettrie,
L'Homme-machine (1747)

Ah ! que la nature est un grand maître !

Diderot, *Les Bijoux indiscrets* (1748)

Autour de 1870, Charles Monselet, connaisseur averti du « second rayon » du XVIII^e siècle, lance un prétendu inédit libertin : daté de 1787 et attribué à Sade, *La Courtisane anaphrodite ou la Pucelle libertine*, annoncé comme publié à « Avignon », haut lieu de l'édition clandestine au temps des Lumières, est un bel exemple de supercherie littéraire. Le tome IV des *Œuvres anonymes du XVIII^e siècle*, dans la collection fameuse de « L'Enfer de la Bibliothèque nationale », le propose à ce titre. Mais curieusement, il ne dit mot du contenu, pourtant aisément reconnaissable, de ce texte postiche : car il s'agit, à l'exception des phrases qui le raccordaient originellement à l'ensemble du roman et de quelques détails mineurs, d'un démar-

quage du récit de la Bois-Laurier inséré au milieu de *Thérèse philosophe*. On mesure par là l'impact à longue portée de ce dernier, qui traverse ainsi plus d'un siècle de mémoire clandestine et se présente toujours, à l'aube de la III^e République, comme un modèle à saisir...

À la recherche d'un auteur perdu

Bien des facteurs ont concouru à donner une sorte d'aura de légende à ce roman, à commencer par ses aventures éditoriales. *Thérèse philosophe* est un classique de l'édition clandestine d'*erotica* du XVIII^e siècle, sinon le classique. Ses complices en littérature interdite n'ont d'ailleurs pas manqué de lui rendre hommage. Le témoignage qu'on cite le plus souvent est celui de Sade, notamment parce qu'il a beaucoup fait pour l'attribution du texte à Boyer d'Argens. Dans l'*Histoire de Juliette*, l'héroïne éponyme, visitant la bibliothèque secrète du carme Claude, y découvre en effet l'« ouvrage charmant du marquis d'Argens », qu'elle distingue avec soin non seulement d'autres classiques pornographiques bien connus des lecteurs du temps, mais encore de « ces misérables petites brochures, faites dans des cafés, ou dans des bordels, et qui prouvent à la fois deux vides dans leurs mesquins auteurs, celui de l'esprit et celui de l'estomac¹ ». Cette distinction aristocratique entre une sorte de caste supérieure de la littérature audacieuse et la plèbe constituée de ce que Robert Darnton a appelé la « bohème littéraire », si elle relève bien d'une réalité du champ littéraire où pullulèrent rapidement, dans le sillage des grands succès éditoriaux, des « pauvres diables » contraints à une polygraphie souvent médiocre, marque aussi un mépris typiquement sadien. Michel Delon suggère d'y voir une sorte de stratégie de reprise, où l'écrivain s'assure sym-

1. Sade, *Œuvres*, III, éd. M. Delon, avec la coll. de J. Deprun, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1998, p. 591.

boliquement une position « haute » dans la littérature en rendant hommage à un compagnon socialement et culturellement proche : le marquis d'Argens, fils d'un procureur au parlement d'Aix, issu comme lui de la bonne noblesse provençale, mais aussi noble déclassé par une vie passablement débauchée, peut apparaître comme un pair idéal¹. Pour autant, est-il vraiment responsable de *Thérèse philosophe* ? Le livre ne porte pas de nom d'auteur, et n'a jamais été avoué par le principal intéressé. Rapportant, dans ses *Mémoires*, une visite faite en 1769 au marquis, qui lui offre à cette occasion des exemplaires de ses œuvres, Casanova ne mentionne pas ce roman, et ce n'est sûrement pas par pudeur. Qu'en penser ?

L'histoire éditoriale de *Thérèse philosophe* relève à cet égard du cas d'école pour bibliophile opiniâtre. Les éditeurs modernes du texte, de Pascal Pia et Jacques Duprilot à Pierre Saint-Amand et François Moureau, ont tous souligné le caractère embrouillé et rocambolesque des circonstances qui présidèrent à la parution et à la traque policière de l'ouvrage, dont on n'est pas même certain qu'il n'ait pas circulé sous forme manuscrite avant 1748². Il n'est donc pas utile de revenir en détail sur ce qui a déjà été développé par d'autres et qu'on tâchera ici de résumer.

L'affaire est d'abord intéressante en ce qu'elle montre bien comment peuvent se recouper, autour du

1. Michel Delon, « De *Thérèse philosophe* à *La Philosophie dans le boudoir*, la place de la philosophie », *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte*, 1-2, 1983.

2. L'hypothèse est avancée par Michel Delon, art. cité. Raymond Trousson note pour sa part que les ouvrages cités par Thérèse à la fin du roman comme appartenant à la bibliothèque du comte datent au plus tard de 1747 (préface aux *Romans libertins du XVIII^e siècle*, Laffont, « Bouquins », 1993, p. 562). On peut se demander, à cet égard, pourquoi Pascal Pia suggère que le roman constituait sans doute non un inédit, mais « un article de librairie devenu rare » (préface à *Thérèse philosophe*, J.-C. Lattès, « Les Classiques interdits », 1979, p. 15). Il s'appuie seulement sur le fait que le roman paraît alors que l'affaire Cadière-Girard est vieille de dix-sept ans.

livre interdit, des univers sociaux et des intérêts dont la collusion semblera souvent surprenante au lecteur contemporain. Au cœur de ce feuilleton éditorial, on trouve un aventurier déclassé et escroc à ses heures, lié aux milieux de la librairie clandestine, Xavier d'Arles de Montigny ; tout peu recommandable qu'il est, il bénéficie de hautes protections, en particulier celle du prince de Conti. L'individu se retrouve ainsi en 1745 commissaire des Guerres dans l'armée du Rhin – il paraît qu'il y fait merveille – et envoyé l'année suivante comme espion à Liège où il a pour charge de débusquer les agents autrichiens (le contexte est celui de la guerre de Succession d'Autriche). Lui vient alors l'idée lucrative de fournir l'armée en livres licencieux. Ces derniers ne peuvent évidemment pas espérer se voir attribuer le « privilège » donnant autorisation de publication dans le royaume, ni même la « permission tacite ». Le Code de la Librairie de 1723 avait soumis à l'interdit les ouvrages censés menacer le triple ordre de la religion, de l'État et du roi, des mœurs, à quoi s'ajoutaient les ouvrages susceptibles de s'en prendre directement ou non à la « réputation » des personnes : le pouvoir a d'ailleurs toujours mis beaucoup d'énergie à poursuivre ces innombrables libelles ou pamphlets injurieux, comme le rappelle l'enquête de Barbara de Negroni¹. Quoi qu'il en soit, la définition des « mauvais livres » concerne directement un livre tel que *Thérèse philosophe*, d'autant que la répression des ouvrages « licencieux » ou « lascifs » se durcit autour de 1741 – date de publication du *Portier des Chartreux*, autre classique érotique du siècle –, et qu'en 1748 un autre ouvrage de la même veine, *Margot la ravaudeuse*, dû à Fougere de Monbron, se trouve aussi poursuivi.

Montigny, qui va financer – grâce à quel soutien ? – l'opération, se lie avec un libraire liégeois qui recrute des protes à Paris. Il s'agit de refaire une édition du *Portier des Chartreux* et d'y joindre un inédit, *Thérèse*

1. *Lectures interdites : le travail des censeurs au XVIII^e siècle : 1723-1774*, Albin Michel, 1995.

philosophe, dont Montigny assure posséder le manuscrit de la main de l'auteur. Pour François Moureau, il y aurait donc eu une première édition « liégeoise », sans gravures, avant que le traité d'Aix-la-Chapelle, mettant fin à la guerre et, partant, à la présence française sur place, supprime de fait le « marché » sur lequel comptait Montigny et incite le libraire à rapatrier son fonds à Paris, afin de commercialiser – toujours clandestinement – le livre sur place. Montigny, soucieux du manque à gagner, ne l'entend évidemment pas de cette oreille : il prend contact de son côté avec des ouvriers imprimeurs revenus de Liège et lance une édition parisienne, avec gravures. Mais l'entreprise, comme souvent, est noyauté par des indicateurs de police et découverte en novembre 1748¹. Entre 800 et 900 exemplaires d'une édition qui, selon le chiffre avancé par François Moureau, en comporte 1 400, sont saisis en décembre. Montigny est embastillé en février de l'année suivante ; libéré pour raisons de santé en 1750, il livrera en outre les planches des illustrations et 140 exemplaires. Le coup de filet ne sera bien sûr pas suffisant : en 1755 encore, l'inspecteur de la librairie d'Hemery signale au lieutenant de police l'arrestation d'un colporteur possédant *Thérèse philosophe* et en conclut logiquement que des exemplaires ont survécu à la purge de 1748. De fait, l'ouvrage se débite continûment sur le siècle, constituant, selon l'enquête de Robert Darnton, la meilleure vente du livre pornographique au XVIII^e siècle².

On a donc affaire à un *best-seller*, mais dont l'auteur reste mystérieux. François Moureau remarque à juste

1. Bonin et La Marche, entre 1747 et 1755, furent, en même temps qu'indicateurs de police, ouvriers d'élite d'une imprimerie clandestine très active, d'où sortit aussi, si l'on en croit Miguel Benitez, la première édition du *Telliamed* de Benoit de Maillet cette même année 1748 (*La Face cachée des Lumières. Recherches sur les manuscrits philosophiques clandestins de l'âge classique*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996, p. 208).

2. Robert Darnton, *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e*, Gallimard, 1991, p. 180.

titre qu'on ne l'a pas cherché avec beaucoup d'empressement, tant il est vrai que la répression policière s'abat alors essentiellement sur les contrevenants de la chaîne technique, en ce qu'ils menacent le « privilège », le monopole du corps de métier des libraires officiellement autorisés, mais aussi que les auteurs peuvent être protégés en haut lieu – c'est déjà le cas, on l'a vu, avec des intermédiaires comme Montigny – ou appartenir eux-mêmes à des milieux choisis où il n'est guère politique d'aller exercer sa curiosité. Ainsi Montigny, que son infortune rendait bavard, avait écrit directement au lieutenant de police pour le mettre, disait-il, sur la piste, sans obtenir la réaction escomptée.

À partir de là, les hypothèses commencent. Elles ont aussi occupé les contemporains : le roman fut notamment attribué à Diderot, expédié peu après à Vincennes pour des textes auxquels *Thérèse philosophe* peut effectivement faire parfois songer, les *Pensées philosophiques* et la *Lettre sur les aveugles*, sans parler des délicieux *Bijoux indiscrets*¹. Ce n'était guère suffisant. Montigny, régulièrement évoqué, n'apparaît pas non plus comme un candidat très sérieux, mais François Moureau suggère une autre piste, qu'il laisse d'ailleurs ouverte faute de sources plus précises pour la confirmer : celle de La Serre, espion autrichien pendu à Maastricht en avril 1748 – nous ne sommes pas loin de Liège –, et qui avait avoué non seulement avoir composé des ouvrages licencieux, mais être l'auteur de manuscrits non encore publiés et de la même eau. *Thérèse philosophe* en faisait-il partie ? Mystère. On sait simplement que La Serre, personnage bien connu des spécialistes de l'histoire du livre clandestin, avait contribué activement en 1745 à une réédition d'un manuscrit hétérodoxe célèbre, l'*Examen de la religion*,

1. Ainsi, en juillet 1749, le *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* de Barbier associe l'enfermement de Diderot à Vincennes au fait qu'on lui reprocherait *Thérèse philosophe*. Le jugement est cependant en décalage chronologique, comme on voit, avec les faits.

dont les thèses irrévérencieuses traversent partiellement *Thérèse philosophe*, comme on le verra plus loin¹, accompagné d'une « suite » qui a aussi paru très proche de certains développements dissertatifs du roman. Mais il n'est pas certain que La Serre soit l'auteur de l'*Examen*², et la « suite », comme l'indique François Moureau, est écrite dans un esprit finalement assez différent des développements du roman qui peuvent lui être comparés.

Pourquoi donc, sinon parce que Sade l'a écrit – l'a voulu ou rêvé ? –, choisir Boyer d'Argens ? Le plus décidé partisan de cette attribution, Guillaume Pigéard de Gurbert, ouvre la présentation de son édition du texte en ces termes : « On reconnaîtrait Boyer d'Argens à la première lecture de *Thérèse philosophe*. [...] Sade sait à quoi s'en tenir lorsqu'il a en main ce roman à la fois érotique et philosophique³. » Mais ce qu'il cite à l'appui, ce n'est pas un fait attesté de lecture, c'est une représentation littéraire qui peut avoir sa part de mythe reconstruit, à savoir le fameux passage de l'*Histoire de Juliette* dont il a été question au début de cette présentation. Plus convaincant est le minutieux travail de critique interne auquel ce spécialiste de Boyer d'Argens se livre ensuite, mettant en évidence des démarquages troublants, quasi littéraires, des *Mémoires* de Boyer (1735) à *Thérèse philosophe*⁴. *Les Mémoires* mettent d'ailleurs en scène un épicurien peu porté sur la religion, ce que fut à n'en pas douter

1. On sait que d'Argens en possédait un exemplaire dans sa bibliothèque, car il le mentionne dans ses *Mémoires*.

2. L'hypothèse est néanmoins retenue par Michel Delon dans son édition des *Œuvres* de Sade et par un certain nombre de spécialistes des manuscrits clandestins. Le texte peut se trouver sous le titre *Doutes sur la religion*. On l'attribue aussi à Bonaventure de Fourcroy, ou encore à Dumarsais, mais cela ne fait pas l'unanimité.

3. « Thérèse, ou la face cachée du philosophe », dans Boyer d'Argens, *Thérèse philosophe*, Actes Sud, « Babel », 1992, p. 151.

4. *Ibid.*, p. 154. Pour d'autres comparaisons avec des œuvres différentes de Boyer d'Argens, voir aussi la présentation de Pierre Saint-Amand dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, I, éd. P. Wald Lasowski, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2000.

l'auteur de la *Philosophie du bon sens*, d'ailleurs mis au ban de sa propre famille en 1734¹. Les éditeurs de *Thérèse* ont toujours souligné le fait que le père de Boyer d'Argens était procureur général au parlement d'Aix au moment du procès Cadière-Girard qui défraya la chronique en 1731 et dont le roman s'inspire en partie, mais l'idée selon laquelle il aurait ainsi eu un accès privilégié aux pièces du dossier reste douteuse. Certes, d'Argens s'est beaucoup intéressé à l'affaire et y revient dans plusieurs de ses œuvres. Elle donne son sous-titre à *Thérèse philosophe* sous une forme anagrammatisée que les contemporains purent aisément décoder : « Éradice » pour Cadière, « Dirrag » pour Girard, etc. Cependant, force est de reconnaître qu'elle n'y est pas exploitée avec beaucoup de précision. Catherine Cadière, née à Toulon (« Volnot » dans le texte), accusait le père jésuite Girard de l'avoir dûment séduite sous couvert de direction. La jeune femme (elle avait dix-huit ans) était alors passée sous l'influence d'un janséniste, le père Nicolas, qu'on retrouve dans le roman sous les traits du jeune prêtre qui tombe amoureux d'Éradice et l'arrache au père Dirrag, son premier confesseur. Girard fut acquitté de justesse – il risquait tout de même le bûcher – mais perdu de réputation, et retourna bientôt dans sa ville natale, Dole (« Lôde » dans le roman).

Boyer d'Argens s'étend longuement sur cette aventure judiciaire, qu'il présente comme déterminante pour son propre destin, dans le livre IV de ses *Mémoires*. Il souligne le rôle de son père et les pressions que celui-ci subit alors, en raison de la dimension politique de l'affaire. L'agressivité anticléricale est manifeste à l'égard de Girard, mais d'Argens s'en prend aussi à la dévotion outrée de celle qu'il n'appelle que

1. La culture philosophique de Boyer d'Argens est celle du « libertinage érudit », dont on verra plus loin l'influence sur le roman. Il truffe notamment ses textes d'extraits de Pierre Bayle ou de La Mothe le Vayer. Grand spécialiste des manuscrits clandestins, Antony MacKenna s'est ainsi demandé s'il ne convenait pas de lui attribuer *De la conduite qu'un honnête homme doit garder pendant sa vie*, où l'on trouve un long extrait de l'*Examen de la religion*.

« La Cadière », et observe avec le dédain du « philosophe » les excès fanatiques des partis en présence et de la foule elle-même, pour conclure : « Les plus grands crimes n'ont eu que le prétexte de la religion¹. » La chose l'a incontestablement passionné. Pourtant, le choix de faire référence, en 1748, à une affaire aussi ancienne peut sembler peu pertinent pour appâter le lecteur ; et même si l'on doit supposer qu'elle est restée mémorable, d'autres romanciers que d'Argens auraient pu avoir le goût de s'en saisir. Ajoutons que les parallèles indéniables entre les *Mémoires* et *Thérèse* peuvent être le fait d'un auteur malicieux, qui aurait cherché à porter le soupçon sur d'Argens, ou d'un auteur pressé, tel qu'il n'en manquait guère dans l'univers des *erotica* et auquel les *Mémoires* auraient alors tout simplement fourni sans effort une information et un ton adaptés au propos de l'ouvrage. En tout état de cause, nous en sommes réduits à des hypothèses : le dossier de police lié à *Thérèse philosophe*, comme le rappellent Pascal Pia et Jacques Duprilot, faisait partie des archives de la Bastille et a été largement démembré par les émeutiers du 14 juillet... Révolution oblige ? Nous n'en saurons sans doute pas davantage.

L'anonymat du texte doit plutôt nous intéresser parce qu'il révèle du souci de prudence : le roman érotique, en effet, apparaît ici comme une de ces « voies obliques de la propagande philosophique » naguère étudiées par Roland Mortier². Son titre fonctionne comme un signal d'appartenance à un courant intellectuel. *Thérèse philosophe*, construit sur une alternance

1. Boyer d'Argens, *Mémoires de Monsieur le marquis d'Argens*, éd. Y. Coirault, Desjonquères, 1993, p. 130.

2. Roland Mortier, « Les voies obliques de la propagande "philosophique" », réédité dans *Le Cœur et la raison : recueil d'études sur le XVIII^e siècle*, préface de René Pomeau, Oxford, Voltaire Foundation/Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1990, p. 414-424. « C'est dans *Thérèse philosophe*, écrit l'auteur, dont le titre militant a valeur programmatique, que la part faite à l'élément idéologique atteint la plus haute proportion, au point d'annoncer parfois le ton et l'étendue des dissertations dont nous gratifieront les personnages de Sade (et tout particulièrement Dolmancé) » (p. 418).

de scènes et de dissertations – principe dont se souviendra Sade dans *La Philosophie dans le boudoir* (1795) –, permet notamment de retrouver, selon une technique de recyclage très caractéristique des textes de l'hétérodoxie philosophique à l'âge classique, toute une culture clandestine de manuscrits dont les thèses audacieuses sont la face souterraine et inavouable (en son temps) des Lumières. La satire anticléricale, qui passe par la représentation pornographique, choisit le *prétexte* de l'affaire Cadière, qui lui permet de revenir sur de brûlantes questions religieuses et morales.

L'héritage du « libertinage » philosophique et la culture des Lumières

Thérèse philosophe entreprend donc la refonte d'un fait divers déjà lointain. Le roman comporte ainsi une part d'« histoire secrète » : il est censé révéler les croustillants dessous sexuels d'une affaire très publique. Écrivant pour le « Comte », ce « bienfaiteur » qui l'a finalement arrachée à un destin de prostitution après la mort de sa mère et avec lequel on apprendra finalement qu'elle vit sans être mariée, dans la double condition de disciple (ce comte est un mentor philosophique) et de maîtresse, Thérèse, la narratrice, fait de sa propre vie un récit orienté par la découverte progressive de son corps et de ses désirs : née provençale, elle passe son enfance et sa première jeunesse à « Volnot », où elle devient zélée pénitente du père Dirrag, en compagnie de la jeune Éradice, son amie, mais aussi sa rivale en recherche de sainteté ; elle surprend entre cette fille, plus aveuglée, suggère la narration, par la vanité que par une authentique dévotion, et son confesseur une scène lubrique, où un viol s'accomplit sous couvert d'oraison mystique. Thérèse, que sa mère entend arracher à l'emprise du jésuite, découvre heureusement en Madame C..., jeune veuve qui fait partie des notabilités de la ville, et l'abbé T..., son confesseur et amant secret, des protecteurs éclairés et bienveillants, qui, tout

en évitant de rendre public le scandale qu'elle leur révèle, font – parfois à leur insu, dans les scènes érotiques où elle les surprend – son éducation.

Pour comprendre pourquoi, en 1748, le roman choisit un cadre historique datant de 1731, peut-être faut-il en revenir précisément au contexte. « La Cadière », qui semble bien avoir été une illuminée aspirant à la sainteté, se présentait, du point de vue de la polémique anticléricale, comme un modèle de délire religieux susceptible d'être tourné en ridicule. En insistant sur le rôle du jeune prêtre janséniste auprès d'Éradice, tandis que Dirrag est jésuite, *Thérèse philosophe* ne fait que transférer, sur le mode de la satire anticléricale grivoise, aux codes du roman licencieux une réalité sociale et politique qui reste d'actualité en 1748¹. Madame C... et l'abbé T..., dans leur souci de prendre toutes les précautions de discrétion qui s'imposent pour arracher Thérèse à son confesseur, témoignent de ce que l'enjeu est aussi social et politique : on touche à des affaires de camps, à une querelle politique² où il importe de ne pas trop se dévoiler.

Le procès de 1731 se tient, en effet, au plus fort d'une crise majeure. En 1730, la bulle *Unigenitus* devient une loi d'État par déclaration royale. C'est dans la foulée que commence le mouvement « convulsionnaire ». Le 6 novembre 1730, une certaine Anne Le Franc, paralytique qui s'est rendue au

1. Il faut noter que la lubricité de Dirrag n'appartient pas aux motifs dominants de la satire antijésuites, qui se nourrit surtout de la dénonciation de l'influence politique de la Compagnie et de l'intrusion indiscreète dans les familles, par avidité, des directeurs de conscience – thème que l'on trouve déjà dans *Les Caractères* de La Bruyère et, bien sûr dans le *Tartuffe* de Molière, auquel Dirrag va d'ailleurs être malicieusement comparé. « Les accusations contre les mœurs demeurent rares, voire exceptionnelles, en dépit de quelques rappels discrets des débordements du père Girard et de la Cadière », note Monique Cottret (*Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIII^e siècle*, Albin Michel, 1998, p. 124).

2. La bulle *Unigenitus*, qui s'en prend ouvertement au jansénisme, ravive une longue querelle entre jansénistes et jésuites, dont l'enjeu est une lutte d'influence auprès des autorités politiques.

cimetière Saint-Médard, haut lieu de dévotion populaire autour de la tombe du diacre Pâris, lequel était réputé favoriser les miracles, est déclarée guérie. Fait remarquable, elle va rédiger une relation de sa guérison, qu'elle dépose chez le notaire le 6 mars 1731. Son récit est publié dans la *Dissertation sur les miracles* de Charles Robert Berthier, janséniste chargé de la librairie clandestine. Cette provocation déclenche la colère de l'archevêque de Paris, lequel fait défense de rendre quelque culte que ce soit au diacre Pâris et demande le témoignage de médecins qui concluent à une « affection hystérique fort commune¹ ». Autour de ce cas, le parti janséniste organise toute une bataille juridique dont l'enjeu politique est sans nul doute de rendre sa visibilité à un camp alors minoritaire. Le résultat ne se fait pas attendre : Saint-Médard est envahi par la foule à partir de l'été 1731, et les scènes de convulsions mystiques s'y multiplient, tandis que prolifèrent les guérisons miraculeuses. Le cimetière sera fermé le 27 janvier 1732, mais l'effervescence n'est pas jugulée pour autant, les actes de dévotion se retranchant dans l'église attenante, où affluent encore les pèlerins de Pâris autour de 1750².

Ces révolutions physiologiques – on crie, on pleure, on transpire et on tremble d'abondance – se veulent des manifestations de la toute-puissance divine. Elles s'intègrent, à ce titre, dans l'argumentaire théologico-politique du jansénisme, qui entend prouver par là qu'il constitue la religion vraiment élue. Mais tous les camps sont concernés par cette affaire. Le cas de Catherine Cadière, dont il s'agissait aussi, à travers la publicité du procès, de « récupérer » l'intense dévotion, illustre à sa façon cet enjeu central d'une querelle qui déchire le royaume. Il révèle également un climat

1. Cité par Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le Jansénisme au XVIII^e siècle*, Gallimard, 1998, p. 255.

2. Sur cette actualité, on notera qu'un autre roman du temps, *La Tourière des Carmélites*, de Meusnier de Querlon (1745), fait encore référence aux « convulsionnaires » et aux conflits entre « molinistes » (jésuites) et « jansénistes ».

TABLE

<i>Présentation</i>	7
<i>Note sur l'établissement du texte</i>	69

Thérèse philosophe
ou Mémoires pour servir à l'histoire
du Père Dirrag et de Mademoiselle Éradice

<i>Notes</i>	201
<i>Chronologie</i>	219
<i>Bibliographie</i>	227
<i>Table des illustrations</i>	231

N° d'éd. N.01EHPN000234.N001
D.L. : décembre 2006.